



## ACTE D'ENGAGEMENT

**Pouvoir adjudicateur :** Communauté de Communes du pays de Tronçais

**Dénomination de l'opération :** transports d'enfants en autocar dans le cadre de la manifestation Oxygène 2012

**Marché public :**

N°2012-2

Transport scolaire

Type de procédure : MAPA avec possibilité de négociation

DCE : AE ; RC, CCP, BPU

**Personne responsable du marché :** M. Gérard DERIOT, Président, agissant en vertu des délibérations du 17 avril 2008 relative aux délégations du conseil communautaire au Président, du 1<sup>er</sup> avril 2010 relative au règlement intérieur de la commande publique.

**Date limite de remise des offres :** 17 janvier 2012 à 17 heures – délai de rigueur.

**Budget :**

Imputation budgétaire : article 6247

Comptable assignataire : M. le Trésorier  
Centre des Finances Publiques de Cérilly  
Avenue Jean Jaurès  
03 350 CERILLY

**Caractéristiques :**

Durée : 21, 22, 24 et 25 mai 2012

Tranches : 0

Variantes : sans objet

Options : sans objet

**CANDIDAT**

Dénomination

exacte : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... Fax : .....

Mail : .....

## ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Dénomination exacte : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....  
Tél. : ..... Fax : .....  
Mail : .....  
SIRET : ..... RC n° .....  
Représentée par (Nom, prénom, qualité du signataire) : .....  
.....  
.....

  
  

S'engage pour son propre compte  
Engage la société  
Engage l'ensemble des membres du groupement (Nom et dénomination sociale de chaque membre du groupement)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Après avoir pris connaissance des conditions de consultation et des pièces constitutives du marché, et après avoir apprécié, sous sa responsabilité, l'étendue de toutes les prestations à exécuter pour répondre aux exigences de la consultation, le signataire du présent contrat s'engage (ou engage le groupement dont il est le mandataire), sans réserve, conformément aux clauses et conditions di présent document et des pièces annexées, à exécuter les prestations demandées aux prix figurant dans le Bordereau des Prix Unitaires figurant à la page 4 du CCP.

## ARTICLE 3 – PRIX.

Cf. article 4-1 du cahier des clauses particulières

## ARTICLE 4 – DUREE ET VALIDITE DE L'OFFRE.

L'engagement figurant à l'article 2 du présent document me lie pour une durée de validité de 90 jours.

## ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée correspondant à celle de l'édition 2012 d'Oxygène conformément à l'article 1 du cahier des clauses particulières.

## ARTICLE 6 – MONTANT SOUS-TRAITE

La demande d'acceptation de sous-traitant et d'agrément des conditions de sous-traitance est formulée à l'aide de l'annexe spéciale DC4.

Le titulaire sera tenu de remplir dûment une annexe par sous-traitant, qui sera remise au pouvoir adjudicateur avec ce document.

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que l'entreprise fera exécuter par des sous-traitants payés directement.

Nature de la prestation	Montant HT	Montant TTC
<b>TOTAL</b>		

#### ARTICLE 8 – MODALITES DE PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après, selon la décomposition et la répartition jointes en annexes (joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire).

Nom de l'établissement bancaire : .....  
 Numéro de compte : .....

Le délai maximal de paiement est fixé par la réglementation en vigueur au moment de la signature du présent acte d'engagement.

Le défaut de paiement dans les délais prévus par le Code des Marchés Publics fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéficiaire du titulaire. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de sept points, conformément au décret n°2002-232 du 21 février 2002, modifié par le décret n°2008-408 du 28 avril 2008.

#### ARTICLE 9 – ASSURANCES

Avant tout commencement d'exécution, le prestataire devra justifier au moyen d'une attestation précise, qu'il est titulaire d'une assurance responsabilité générale garantissant les tiers et / ou le pouvoir adjudicataire en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

#### ARTICLE 10 – SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Pour l'entreprise,

A.....

Le.....

Nom et qualité du signataire : .....

*Mention « lu et approuvé », cachet et signature d'une personne ayant le pouvoir d'engager l'entreprise*